DLP 18-2-61 047255

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

Supplément N° 1 au Bulletin N° 5 de Février 1961

INFORMATIONS

CLOQUE DU PECHER - Les dégâts de cette maladie se sont propagés de façon inquiétante de 1958 à 1960 sur toutes les variétés sensibles et même sur des variétés de résistance réputée moyenne.

La germination des formes de conservation hivernale peut être très précoce à la faveur d'hivers doux et de mois de février pluvieux (avant le 20 février en 1957-58 et 60). La pénétration consécutive des filaments du champignon responsable de la maladie peut se produire dès que les écailles des bourgeons commencent à se disjoindre. Ce stade de la végétation est également avancé par des conditions climatiques favorables comme celles qui règnent depuis le 20 janvier.

Dans ces conditions, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'appliquer un traitement dès les premiers signes du débourrement; les échecs constatés tiennent souvent à une application trop tardive.

On utilisera une bouillie cuprique (Bouillie bordelaise, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux, Sulfate basique de cuivre, Acétate neutre de cuivre) ou un fongicide organique de synthèse (Zirame + Sels de cuivre, Thirame, Ferbame, Captane).

Il est nécessaire d'effectuer une pulvérisation soignée et de bien recouvrir tous les rameaux de bouillie.

CHARANCON DE LA TIGE SUR COLZA - Dans les localités où s'est installé au cours des dernières années ce charançon responsable de déformations de la tige et de destruction du bourgeon terminal, on devra appliquer une des formules suivantes à la faveur des premières belles journées:

- en poudrage: toxaphène ou polychlorocamphane à raison de 5kgs/ha de matière active d'un produit en titrant lui-même au moins 2%
- en pulvérisation: lindane ou parathion à raison de 500gr/ha de matière active (le dosage de la bouillie dépend de la quantité de liquide à l'hectare)
  dieldrine à raison de 1kg/ha de matière active
  toxaphène ou polychlorocamphane à raison de 4kgs500 à l'ha de matière active.

CARENCE EN BORE SUR VIGNE - Dans diverses localités du Beaujolais et d'autres régions viticoles, les viticulteurs ont constaté au cours du mois de juin 1960 le flétrissement et la dessication de certaines grappes, puis un peu plus tard l'aspect particulier des grains de raisin ayant une teinte plombée et marqués d'une tache noire en raison d'une nécrose interne.

Ces manifestations qui sont parfois accompagnées de décoloration ou de coloration anormale des feuilles sont dûes aux effets d'une carence en bore. Elles

apparaissent surtout dans les terrains graveleux, peu profonds et sur les pentes lessivées par les pluies.

Bien que le manque de bore ne s'observe pas tous les ans, il est conseillé d'envisager en février-mars une application de borate de soude ou borax à raison de 40-50 kgs à l'hectare, dans les vignes où ces manifestations furent remarquées l'an dernier.

JOURNEE D'ETUDES ET D'INFORMATION

Comme chaque année, le Service de la Protection des Végétaux invite les praticiens, notamment les arboriculteurs, et les techniciens des organisations agricoles de l'Industrie des Antiparasitaires et du Ministère de l'Agriculture, à la journée d'études et d'information qui se tiendra le Mercredi 22 février 1960 à partir de 9H et de 14H30:

Salle Molière (18 quai de Bondy) à Lyon
(lignes O.T.L. 2, 3, 5,9, 19 et 40)

L'ordre du jour comportera notamment les questions suivantes:

- coût des traitements antiparasitaires dans les vergers
- lutte contre les Oïdiums du pommier et du pêcher
- moyens de lutte contre les cochenilles des arbres fruitiers et de la vigne
- état actuel des moyens de lutte contre les gelées printanières
- lutte contre diverses affections des arbres fruitiers à noyaux (Cloque, tavelure du pêcher, anthracnose et Gnomonia du cerisier)

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

Nous rappelons que le service du bulletin sera suspendu à partir du 1er Mars 1961 à tous les abonnés qui n'auront pas effectué pour 1961 leur versement avant cette date.

Nous rappelons nos tarifs actuels:
- service d'1 exemplaire de chaque bulletin et de "Phytoma": 12 NF par an
- service de plusieurs exemplaires de chaque bulletin et d'un exemplaire de "Phytoma": supplément de 3 NF pour chaque exemplaire servi régulièrement en plus du 1er
- service d'un exemplaire de chaque bulletin à plusieurs adresses différentes et d'un exemplaire de "Phytoma" à une seule de ces adresses: 12 NF pour le service à cette dernière adresse + 7 NF pour chacune des autres adresses.

Ces sommes devront être versées exclusivement par versement ou virement postal au:

C.C.P. 9430-12 LYON
Régisseur recettes Protection des
Végétaux, 4 place Gensoul, LYON
(respecter rigoureusement cet intitulé)

Au dos du mandat, indiquer très lisiblement le ou les noms et adresses auxquelles les abonnements doivent être servis, ainsi que, le cas échéant, les autres localités dans lesquelles se trouvent les cultures intéressées par les Avertissements reçus.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX